



M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2021

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, M. DIDIER Jacky, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, MM., ROUSSEL Hugo, Mme BAZILLE Sylvie. BERGES Ludovic, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys (arrivée au point 3.), MM. LHOMMEAU Thomas, BONNIN Vincent (arrivé au point 3.2.).

Absents excusés : Mme FABO Sylvie, MM. INGWILLER Éric, COISCAUD Vincent

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme FABO Sylvie à Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine. M. COISCAUD Vincent à Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie.

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du 16 septembre 2021

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

2. Personnel

2.1. Temps de travail à 1607 h

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un mail de la préfecture (comme suit) :

« Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics,

Dans le cadre de l'application de la réglementation relative à la durée de temps de travail, vous noterez que si aucun aménagement d'horaires spécifiques ne s'applique au sein de votre collectivité et que la durée de travail de l'ensemble de vos agents se fonde sur le respect des 1 607h annuelles, il ne vous est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

Dans le cas contraire, je vous rappelle qu'en application de la loi de transformation de la fonction publique, l'ensemble des dérogations prévoyant un régime de travail plus favorable à celui des 1607h annuelles (ex: congés d'ancienneté, journées du maire/du présidents, journées blanches, etc.) ne disposeront plus de base légale à compter du 1er janvier 2022.

Cordialement. »

Il est donc obligatoire de créer un protocole afin de préciser la mise en place des 1607 heures au sein de la collectivité applicable au 1^{er} janvier 2022. Ce document sera examiné lors du prochain Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne du 18 octobre 2021.

2.2. Recrutement nouvel agent service technique en contrat PEC

Dans le cadre du recrutement d'un agent technique, deux personnes ont été reçues en entretien le mercredi 8 septembre 2021 dans les locaux de la mairie.

Une personne n'étant pas éligible au contrat PEC n'a pas été retenue.

La seconde personne, étant éligible au contrat PEC et répondant aux critères du poste, a été recrutée à compter du 4 octobre 2021 et pour une durée d'un an, soit jusqu'au 3 octobre 2022 pour une durée de 30 heures par semaine.

2.3. Recrutement en CDD

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois a été signé avec un agent technique, après 2 ans de contrat PEC, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Ce contrat arrivera à échéance le 30 novembre 2021. M. le Maire souhaite prolonger l'agent qui donne entière satisfaction Il serait possible de renouveler ce contrat pour 6 mois au maximum, puisque le recrutement pour accroissement temporaire d'activité est possible pour une durée maximale d'un an. A l'issue de cette période, il faudrait nommer l'agent en qualité de stagiaire pour un an puis ensuite la titularisation serait effective.

La Commission Personnel s'est réunie, a étudié cette possibilité et a proposé la nomination en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la nomination de l'agent technique en qualité de stagiaire au 1^{er} janvier 2022 (dans ce cas, une publicité de vacance de poste sans appel à candidature doit être faite sur le site emploi-territorial pendant une durée d'un mois donc au plus tard le 1^{er} décembre 2021). Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un contrat à durée déterminée d'un mois pour prolonger l'agent jusqu'à sa nomination au 1^{er} janvier 2022 en qualité de stagiaire.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- à signer un contrat CDD de 31h de travail hebdomadaires à l'agent pour une durée d'un mois du 1^{er} au 31 décembre 2021,
- de nommer l'agent technique actuellement en CDD en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2022,
- à effectuer les démarches de publicité de vacances de poste,
- et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

2.4. Création de poste d'un agent technique

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de nommer l'agent technique en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2022. Les missions de cet agent sont l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments, il est donc nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique à raison de 31h de travail hebdomadaires.

Un recrutement sans appel à candidatures sera publié pendant un mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les membres du conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après discussion et délibération, à l'unanimité :

1. CHARGENT Monsieur le Maire à intégrer le nouveau poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et la vacance d'emploi du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans le tableau des effectifs de la collectivité, à compter du 13 octobre 2021, comme suit :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire administrative	35	Oui	1	0
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	35	Non	1	0
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Secrétaire administrative	35	Oui	1	0
Technique	Adjoint technique	Agent « voirie / élagage / espaces verts / bâtiments »	35	Non	1	0
	Adjoint technique	Agent « voirie / élagage / espaces verts / bâtiments »	31	Oui	0	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent « espaces verts / ménage »	35	Non	1	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent « aide en cuisine / périscolaire / ménage »	35	Non	1	0
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent « voirie / élagage / espaces verts / bâtiments / coordination »	35	Non	1	0
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent « cantine / périscolaire »	35	Non	1	0

Médico -sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM	35	Non	1	0
--------------------	--	-------	----	-----	---	---

2. PRECISENT que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Champagné-Saint-Hilaire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3. **Projets et travaux** (arrivée de Gladys Sire)

3.1. Ecole

3.1.1. Alarme

Nous avons de gros soucis de déclenchements intempestifs de l'alarme de l'école. Apparemment, c'était un problème de serrage de vis sur la centrale. EG3i a résolu le problème le lundi 4 octobre 2021.

3.1.2. Fermeture de l'école

L'école a été fermée du vendredi 24 au jeudi 30 septembre 2021 inclus pour des problèmes sanitaires.

3.1.3. Règlement intérieur des temps périscolaires

Suite à la demande de parents pour une prestation de service à la cantine (fourniture du repas par les parents, et service à l'enfant pour le repas), Monsieur le Maire et les adjoints proposent de modifier l'article 2 du règlement GB/NFS/FM/0235/2021 du 13 avril 2021 comme suit :

Texte actuel du 5^{ème} paragraphe de l'article 2 – Fonctionnement :

Le restaurant scolaire ne prend pas en compte les régimes particuliers. Toutefois, s'il y a une prescription médicale mineure, se reporter à l'Article 7 – SANTÉ.

Article modifié comme suit :

Le restaurant scolaire ne prend pas en compte les régimes particuliers. Toutefois, s'il y a une prescription médicale mineure, se reporter à l'Article 7 – SANTÉ. Cependant en cas de PAI demandant un régime avec le repas fourni par les parents, et après une demande écrite des parents auprès de Monsieur le Maire pour examen au cas par cas, une prestation de service payante pourra éventuellement être proposée. Le tarif de cette prestation de service est délibéré chaque année. Une réponse écrite sera faite aux parents.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la modification du présent règlement et autorisent Monsieur le Maire a signé tous les documents concernant ce changement.

3.1.4. Activités périscolaires

Les activités périscolaires ont débuté le lundi 4 octobre 2021.

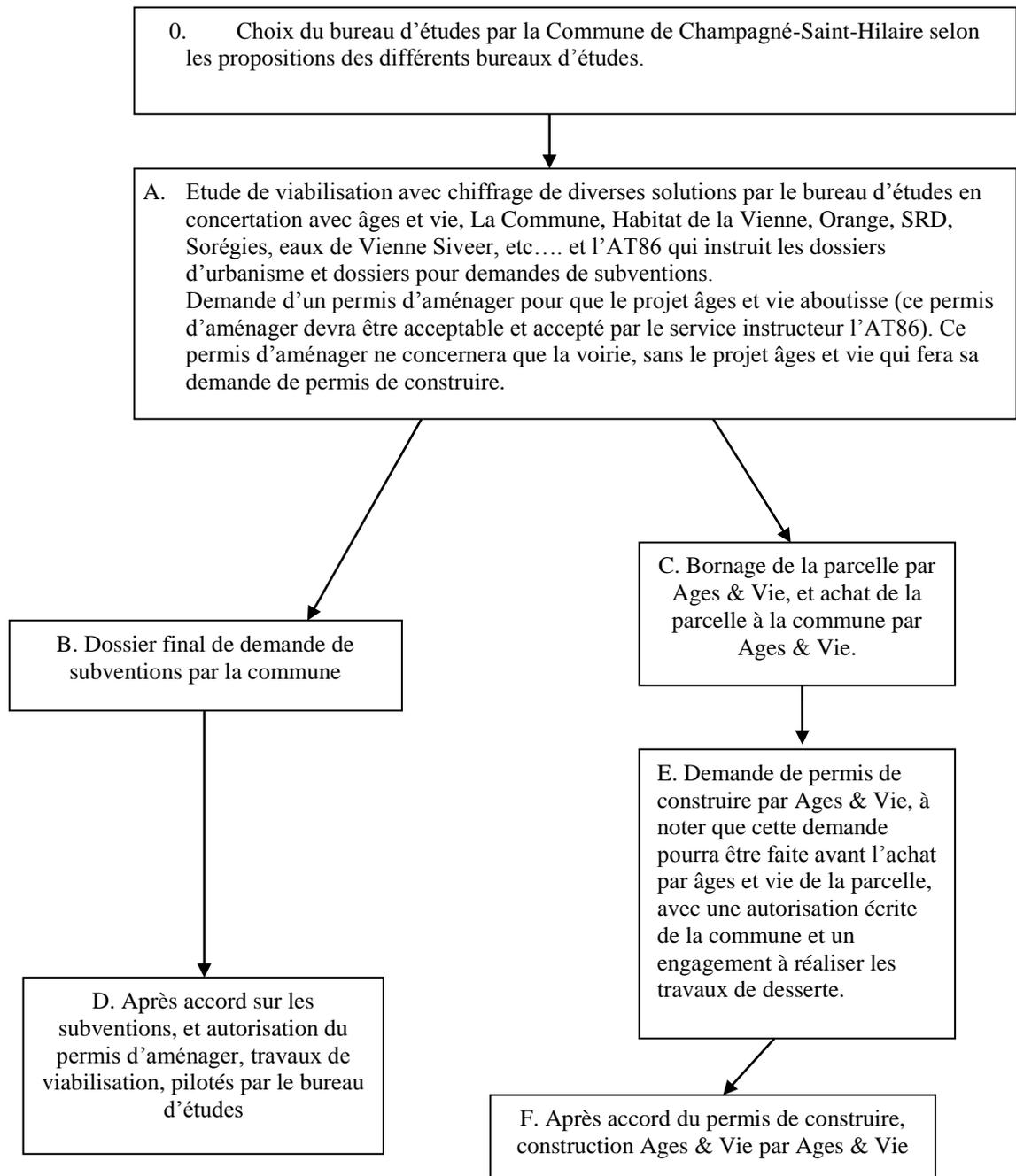
3.1.5. Travaux phase 2 côté élémentaire

Nous attendons le cahier des charges du cabinet d'architecte Moreau pour lancer les appels d'offres.

3.2. Urbanisation de la zone des Tilleuls pour le projet Âges & Vie (arrivée de Vincent BONNIN)

Suite à notre cahier des charges, référence GB-JD/CD/388/2021, pour la viabilisation d'une partie de la zone des Tilleuls concernant le projet Âges & Vie, nous avons reçu deux propositions pour les études et les suivis de chantier : une de la société Urba Services située 4 rue du Pré Médard 86280 Saint Benoit et une seconde de la société Abscisse VRD Conseil située 3 rue des Courlis BP 26 86280 Saint Benoit. Nous avons reçu ces deux cabinets d'études concernant des détails sur le processus de l'étude.

Notre cahier des charges était le suivant :



Il y avait donc deux phases dans ce dossier. La première phase qui allait de l'étude au dépôt du permis d'aménager (accepté) avec la remise d'un dossier sur le chiffrage et les détails de la voirie qui doit être faite en concertation avec Âges & Vie, Habitat de la Vienne, le Département et tous les prestataires.

Nous avons stipulé sur notre cahier des charges que le choix du cabinet d'études se ferait en notant la complétude du dossier, les délais, la capacité à faire et le nombre de réunions prévues pour la mise en

œuvre du projet, puis des devis des études et des suivis de travaux. Il n'y a pas de différence notable quant aux premiers critères non compris les devis. A noter que pour la première phase, le bureau d'étude doit travailler avec un architecte. Les deux bureaux d'études ont chiffré le coût de l'architecte et ce coût est compris dans leur devis.

COMPARATIF des offres en € HT		
	ABSCISSE VRD Conseil	Urba services
Phase 1 : Etude jusqu'au dépôt du permis d'aménager et de la remise des dossiers pour la demande de subventions	9335 €	5400 €
Phase 2 : Dossier d'appel d'offres jusqu'à la réception des travaux	8715 €	6300 €
TOTAL	18 050 € soit 22 660 € TTC	11 700 € soit 14 040 € TTC

Le maire propose de choisir la société Urba services et de ne passer la commande que pour la 1^{ère} phase soit pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

A noter que pendant la première phase, il faudra aussi faire des études de sol de type G1 (étape préalable d'un projet de construction, l'étude de sol G1 selon la norme NF P 94-500 de novembre 2013 se compose de deux phases complémentaires et indissociables : les missions G1 ES (Etude de Site) et G1 PGC (Principes Généraux de Construction) ; celles-ci posent les bases de votre projet et fournissent de premières hypothèses géotechniques sur le terrain) pour la vente des terrains.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, par 13 voix pour, 1 contre, le devis de l'entreprise d'Urba Services et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

3.3. Bibliothèque municipale

3.3.1. Agrandissement de la bibliothèque municipale, attribution des lots

Nous avons délibéré le 17 mai 2021, délibération n°70/2021, pour l'attribution des lots de travaux concernant l'agrandissement de la bibliothèque municipale, pour le lot n°05, l'électricité-chauffage. Nous avons délibéré pour attribuer le lot à l'entreprise OGEO pour un montant de 5202,26 € HT car il était le moins-disant.

En fait, l'entreprise OGEO n'est pas assujetti à la TVA, d'après l'article 293B du CGI, la somme de 5202,26 € était donc du TTC. Ce qui ne change rien à l'attribution du lot puisqu'il est toujours le moins-disant.

Le maire informe le conseil municipal qu'il va faire un avenant pour expliquer que l'attribution du lot n°5 à l'entreprise OGEO était du TTC.

3.3.2. Aménagement de la bibliothèque municipale : mobilier et informatique

Nous avons une réunion avec la DRAC la BDV et l'AT86 le 22 octobre 2021 pour définir le matériel et les logiciels informatiques ainsi que pour finaliser l'aménagement en mobilier.

3.3.3. Accès aux ressources numériques

Il y a du nouveau à la bibliothèque municipale « Au plaisir des mots et de l'image » de Champagné-Saint-Hilaire avec Lire en Vienne et le Département !!

DÉPLOIEMENT DU BOUQUET DE RESSOURCES NUMÉRIQUES : ebooks, films, presse, musique, cours en ligne (par ex : photos, couture, sports, langues, code de la route...) disponible en streaming 24h/24 et 7jours/7.

Pour en bénéficier à compter de janvier 2022, il vous suffit d'être inscrit à la bibliothèque municipale de Champagné-Saint-Hilaire (l'inscription est gratuite) !

Il vous sera alors possible de :

- Télécharger des livres numériques,
- Visionner des films en streaming,
- Suivre des cours en ligne,
- Consulter la presse et télécharger des titres de magazines,
- Écouter la radio et accéder à des millions de chansons et vidéos en illimité et sans pub !

3.4. Maison Garnault 1 route d'Anché

Nous attendons la signature de l'acte d'achat avec Maître Dominique Favreau.

D'autre part, Monsieur le Maire a fait un courrier au Président du Département pour demander la cession des parcelles AB 383, AB 384, AB 387, et AB 386.

N/Réf. : GB/FM/0444/2021.

Référence : Arrêté de danger imminent n° 55/2021.

Objet : Parcelles AB 383 – 384 – 386 et 387.

Monsieur le Président,

Nous avons un problème avec une maison située 1 route d'Anché sur la parcelle AB 123. Cette maison est en train de s'écrouler et depuis quelques années les Domaines ont en charge la gestion de ce bâtiment. Après de multiples échanges avec M. le Sous-Préfet, les Domaines et vos services (M. Michel PASQUET), la meilleure solution trouvée était que ce bâtiment soit cédé pour l'euro symbolique à la Commune. Ceci a été acté par les Domaines et la procédure de cession est en cours avec notre notaire. J'ai en parallèle pris un arrêté de danger imminent dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Au cours des échanges que nous avons eus avec M. le Sous-Préfet et vos services, la solution qui nous paraît la meilleure est la démolition de ce bâtiment et l'aménagement en parties parking et espace vert. Ce projet pourrait se faire sur la parcelle AB 123 mais aussi avec les parcelles AB 383, 384, 386 et 387 qui appartiennent au Département. Nous pensons que la meilleure solution est le transfert de propriété de ces parcelles du Département vers la Commune de Champagné-Saint-Hilaire par un acte administratif.

C'est pourquoi, je souhaite acquérir au nom de la Commune les parcelles AB 383, 384, 386 et 387.

Je sollicite de votre haute bienveillance l'acquisition de ces parcelles et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Maire
Gilles BOSSEBOEUF*

P.J. : Plan cadastral, photos de la maison AB 123, et copie de l'arrêté 55/2021.

Copie avec P.J. : M. Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon.
M. Michel PASQUET, Chef de Subdivision.

3.5. Pupitre « Samuel Paty »

Une rencontre a eu lieu le 10 septembre 2021 avec Madame Agnès Castel, inspectrice académique, représentant le Directeur Académique, Monsieur Jean-Louis Piedebout, responsable Sécurité à l'Académie sécurisation des établissements scolaires de l'académie de Poitiers, Monsieur Benoît Byrski, sous-préfet de Montmorillon, et les gendarmes de la compagnie de Poitiers et ceux de la Villedieu du Clain et de Gençay.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter le projet d'installation du pupitre en hommage à Samuel Paty. Après la visite des lieux, en partant du point de vue, en passant par le square André Léo puis par les salles des fêtes puis le chevet de l'église pour finir au pré de la cure.

Il a été convenu d'installer ce pupitre au pré de la cure.

Toutes les modalités d'installation et d'inauguration seront managées d'une part par Madame Agnès Castel avec les enseignants et d'autre part nous avec les habitants.

3.6. Travaux d'isolation phonique d'une salle à l'espace de soins et de santé

Les travaux d'isolation phonique par un revêtement phonique sur les murs et la porte de la salle n°1 à l'espace de soins et de santé sont terminés. Nous étudierons les résultats sur plusieurs semaines avant d'en tirer des conclusions.

3.7. Télé médecine

Une réunion a eu lieu le 6 octobre 2021 avec la présence de Jérôme GUILLARD, Coordinateur du Plan santé de la Vienne, et avec le Docteur Yann Leclair de Bordeaux et Paul Crémoux de la CCCP, en visioconférence, afin de faire le point sur le projet de télé médecine de Champagné-Saint-Hilaire.

Une nouvelle réunion en visioconférence aura lieu en novembre 2021 avec un cabinet de médecin.

3.8. Standard téléphonique de la mairie

La société Orange nous a proposé un devis pour remplacer notre standard téléphonique ainsi que les abonnements rattachés. Ce standard téléphonique a 10 ans, il est devenu obsolète.

Nous avons d'autres contacts. Nous statuerons donc ultérieurement pour le remplacement du standard.

4. Tarifs

4.1. Tarifs communaux 2022 hors pêche, marché hebdomadaire et gîte

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1.50% par rapport aux tarifs 2021 pour la plupart des tarifs.

Les tarifs sont examinés et après délibération sont votés, par 11 voix pour, 3 abstentions, comme suit :

Famille	Libellé	Remarques	Tarifs 2021	Tarifs 2022
école	participation des communes pour les enfants hors commune de Champagné-Saint-Hilaire (maternelle)			Calcul chaque année
école	participation des communes pour les enfants hors commune de Champagné-Saint-Hilaire (primaire)			
école	drap pour la classe maternelle		12	12

travaux	tractopelle (machine)		36.50	37
travaux	Agent (l'heure)		31	31.50
travaux	nettoyage des salles des fêtes (l'heure)		31	31.50
travaux	tracteur plus remorque (machine)		26	26.50
travaux	tracteur plus élagueuse (machine)		36.50	37
travaux	tracteur plus balayeuse (machine)		28	28.50
travaux	pose de buses sans embouts de sécurité 6ml		420	426
travaux	pose de buses avec embouts de sécurité 6ml		650	660
travaux	pose de buses sans embouts de sécurité 2ml		188	190
travaux	pose de buses avec embouts de sécurité 2ml		316	320
photocopies	photocopie A4 noir et blanc recto	pour public	0.30	0.30
photocopies	photocopie A4 noir et blanc recto verso	pour public	0.50	0.50
photocopies	photocopie A3 noir et blanc recto	pour public	0.40	0.40
photocopies	photocopie A3 noir et blanc recto verso	pour public	0.60	0.60
photocopies	photocopie A4 noir et blanc recto	pour associations	Gratuit	Gratuit
photocopies	photocopie A4 noir et blanc recto verso	pour associations	Gratuit	Gratuit
photocopies	photocopie A3 noir et blanc recto	pour associations	Gratuit	Gratuit
photocopies	photocopie A3 noir et blanc recto verso	pour associations	Gratuit	Gratuit
photocopies	reproduction de dossier	€ / heure	31	31
copies	relevé de propriété A4	pour public	0.50	0.50
copies	plan cadastre A4 couleur	pour public	1.20	1.20
copies	plan cadastre A3 couleur	pour public	1.80	1.80
divers	bon nouveau-né		70	70
cantine	repas élève		3.15	3.20
cantine	Repas élève avec PAI sans repas		1	1
cantine	repas enseignant		6.30	6.40
cantine	repas agents		Gratuit	Gratuit
cantine	repas extérieur (conseil municipal)		Gratuit	Gratuit
garderie	garderie enfants du matin de 7 h30 à 8 heures 45 QF Inférieur ou égal à 800		1.50	1.55

garderie	garderie enfants du matin de 7 h30 à 8 heures 45 QF supérieur à 800		1.55	1.60
garderie	1ère période de garderie du soir de 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF inférieur ou égal à 800		0.95	0.96
garderie	1ère période de garderie du soir de 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF supérieur à 800		0.98	0.99
garderie	2ème période de garderie du soir de 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF inférieur ou égal à 800		1.30	1.32
garderie	2ème période de garderie du soir de 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF supérieur à 800		1.35	1.37
garderie	dépassement 1/4 d'heure		10	10.15
garderie	dépassement au-delà du 1/4 d'heure		30	30.45
activités périscolaires			45	45
matériel	location de chaises		0.50	0.50 (minimum de facturation de 20 euros avec ensemble bancs, chaises et tables)
matériel	chaises pliantes	associations commune	Gratuit	Gratuit
matériel	chaises pliantes	associations hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	friteuse aux associations dans la commune		Gratuit	Gratuit
matériel	friteuse aux habitants		Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	tables pliantes 1800*750	associations commune	Gratuit	Gratuit
matériel	tables pliantes 1800*750	habitants commune WE la table	3.60	4 (minimum de facturation de 20 euros avec ensemble bancs, chaises et tables)
matériel	tables pliantes 1800*750	habitants commune par jour supp. (la table)	1	1.50 (minimum de facturation de 20 euros avec ensemble bancs, chaises et tables)
matériel	tables pliantes 1800*750	habitants hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	bancs	habitants commune	1	1.50 (minimum de facturation de 20 euros avec ensemble bancs, chaises et tables)

				euros avec ensemble bancs, chaises et tables)
matériel	bancs	habitants hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	bancs	associations commune	Gratuit	Gratuit
matériel	bancs	associations hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	sono nouvelle	associations commune	105	105
matériel	sono nouvelle	particuliers et associations hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
matériel	caution sono nouvelle	associations commune	300	300
matériel	parquet (27 éléments)	habitants commune		Pas de prêt
chiens errants	Capture par les agents ou les élus		72	73
cimetière	concession cinquantenaire		390	400
cimetière	concession trentenaire		280	300
cimetière	concession 15 ans columbarium		340	350
cimetière	concession 30 ans columbarium		560	580
cimetière	Dispersion de cendres		55	55
assainissement	raccordement à l'égout (remise aux normes)		Eaux de Vienne - Siveer	Eaux de Vienne - Siveer
assainissement	raccordement à l'égout (neuf)		Eaux de Vienne - Siveer	Eaux de Vienne - Siveer
assainissement	prime fixe		Eaux de Vienne - Siveer	Eaux de Vienne - Siveer
assainissement	prime variable		Eaux de Vienne - Siveer	Eaux de Vienne - Siveer
grande salle des fêtes	grande salle pour la gymnastique (2 fois par semaine)		Gratuit	Gratuit
grande salle des fêtes	grande salle une fois par an pour manifestation association		Gratuit	Gratuit
grande salle des fêtes	pour repas (soir + lendemain midi)	habitant commune	230	230
grande salle des fêtes	pour repas (soir + lendemain midi)	habitant hors commune	320	325
grande salle des fêtes	pour repas	association commune	92	93.50
grande salle des fêtes	pour repas	association hors commune	183	185

grande salle des fêtes	location vaisselle pour repas		58	59
grande salle des fêtes	chauffage repas	chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars ou sur demande hors période	68	69
grande salle des fêtes	mariage (vendredi après-midi au lundi matin)	habitant commune	320	325
grande salle des fêtes	mariage (vendredi après-midi au lundi matin)	habitant hors commune	412	418
grande salle des fêtes	location vaisselle pour mariage (vendredi après-midi au lundi matin)		58	60
grande salle des fêtes	chauffage pour mariage (vendredi après-midi au lundi matin)	chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars	116	118
grande salle des fêtes	spectacle (loto, belote, théâtre...)	association commune	52	52
grande salle des fêtes	spectacle (loto, belote, théâtre...)	association hors commune	116	118
grande salle des fêtes	ménage à la demande	€/heure	31	31.50
grande salle des fêtes	location cuisine pour événement dans la grande salle	1/2 journée	47	48
grande salle des fêtes	location cuisine pour événement dans la grande salle	journée	90	91.50
petite salle des fêtes	réunion	association commune	Gratuit	Gratuit
petite salle des fêtes	vin d'honneur	habitant commune	58	60
petite salle des fêtes	vin d'honneur	habitant hors commune	101	102
petite salle des fêtes	vin d'honneur	association commune	Gratuit	Gratuit
petite salle des fêtes	vin d'honneur	association hors commune	101	102
petite salle des fêtes	repas de famille (2 repas consécutifs : soir et lendemain midi)	habitant commune	101	102
petite salle des fêtes	repas de famille (2 repas consécutifs : soir et lendemain midi)	habitant hors commune	160	162
petite salle des fêtes	repas	association commune	Gratuit	Gratuit

petite salle des fêtes	repas	association hors commune	160	162
petite salle des fêtes	repas de jeunes (pour les 18 ans et 1 seul repas)	habitant commune	58	59
petite salle des fêtes	repas de jeunes	habitant hors commune	Pas de prêt	Pas de prêt
camping	tarif camping de groupe		3	3.50
publicité bulletin	Encart publicitaire couleur ¼ page		50	50
publicité bulletin	Encart publicitaire couleur ½ page		100	100
publicité bulletin	encart publicitaire couleur 1 page		200	200
vaisselle perdue	couvert ou assiette	min. fact. 5 €	2.20	2.20
vaisselle perdue	pichet		6.50	6.50
vaisselle perdue	ustensile ou équipement		sur facture + 10 €	sur facture + 10 €

Tarif de location de chaises, bancs et tables : il est demandé un minimum de facturation de 20 euros avec un ensemble de bancs, de chaises et de tables.

Pour les prochaines fois, le tableau sera fourni aux conseillers en amont de la réunion de conseil.

4.2. Tarif de la pêche

La commission pêche se réunira le vendredi 22 octobre à 9 h et nous délibérerons en conseil municipal des tarifs 2022 après cette réunion.

4.3. Tarifs du marché hebdomadaire :

Suivant la délibération n°3/2021, nous avons délibéré le montant et les modalités d'abonnement pour un emplacement au marché hebdomadaire de Champagné-Saint-Hilaire chaque vendredi. Nous avons voté les tarifs suivants :

- **Pour l'année 2021 :** la commission Marché propose la gratuité pour cette année pour tous les emplacements de 10 mètres linéaires au maximum avec ou sans branchement.
- **A partir de 2022 :** La commission propose les tarifs suivants par année civile :
 - o Emplacement quel que soit le nombre de mètres utilisés de 10 mètres au maximum, sans besoin d'électricité : 50€ par année.
 - o Emplacement quel que soit le nombre de mètres utilisés de 10 mètres au maximum, avec besoin d'électricité : 100€ par année.

Si l'inscription a lieu après le 1^{er} juin, le tarif appliqué sera réduit de 50% pour l'année en cours, soit 25€ pour un emplacement sans branchement et 50€ pour un emplacement avec branchement.

Conformément au règlement (article 8), la facturation n'interviendra qu'après deux semaines de présence consécutives après la première inscription. Si toutefois, l'inscription n'était pas confirmée, les deux semaines seront réputées gratuites.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la gratuité pour l'année 2022 pour les emplacements quel que soit le nombre de mètres utilisés de 10 mètres au maximum, avec ou sans besoin d'électricité, quel que soit le nombre de mois de présence.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de rendre gratuit l'adhésion et participation au marché hebdomadaire du vendredi après-midi à partir de 16h de Champagné-Saint-Hilaire pour l'année 2022.

4.4. Tarifs gîte communal 2022 – 2023

Une réunion d'information sur l'application de la taxe de séjour aura lieu le vendredi 19 novembre 2021 à 17h. Nous délibérerons à la suite de ces informations.

5. Subventions des associations 2021

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions qu'il a reçues pour l'exercice 2021.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, d'attribuer les sommes suivantes :

Associations	Compte remis	Budget Prévisionnel	Subvention 2020	Somme Demandée en 2021	Subvention 2021 proposée	Remarques	Vote
ADMR	NON	OUI	180 €	200 €	200 €		13 voix pour et 1 abstention
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	NON	NON	NON	Montant non indiqué	NON		à l'unanimité
Banque alimentaire	OUI	OUI	NON	Montant non indiqué	NON car ELAN		à l'unanimité
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	NON	NON	NON	Montant non indiqué	NON		à l'unanimité
ELA	NON	OUI	100 € par rapport à 150€ demandé	150 €	100 €		à l'unanimité
ELAN	NON	OUI	300 €	300 €	300 €		à l'unanimité
Fond Solidarité Logement de la Vienne	NON	NON	0 €	Montant non indiqué	0 €		à l'unanimité
Harmonie Municipale de Chauvigny	NON	NON	NON	Montant non indiqué	0 €		à l'unanimité
La Ligue contre le Cancer	NON	OUI	NON	Montant non indiqué	0 €		à l'unanimité
MFR Chauvigny	NON	NON	NON	Montant non indiqué	0 €		à l'unanimité
Un hôpital pour les enfants	OUI	OUI	0 €	Montant non indiqué	0 €		à l'unanimité
Un instant pour Elles	NON	NON	NON	200 €	0 €		à l'unanimité

6. Budget : Décision modificative n°5

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les crédits sont insuffisants pour les travaux de viabilisation de la zone des Tilleuls pour le projet Âges & Vie.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 1098 : Installation, matériel et o	4 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	4 000,00
	4 000,00		4 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 000,00		
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 000,00	Total Recettes	4 000,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, par 13 voix pour, 1 voix contre, la modification du budget principal commune ci-dessus détaillée.

7. Informations sur les décisions prises (devis signés)

- Signature des bons de commande pour le remplacement du poste serveur informatique et modification du parc informatique du secrétariat de la Mairie par l'Agence des Territoires de la Vienne pour un montant de 2375 € HT
- Signature du devis pour un poste de soudure pour un montant de 239 € HT
- Signature de la proposition de rentrée 2021-2022 pour l'intervention de l'association Mille Bulles sur les temps périscolaires pour un montant de 6 125 € TTC
- Signature du devis pour les réparations du tracteur de la commune avec l'entreprise Sevra pour un montant de 6 071,15 € HT
- Commande d'une centrale vapeur et d'une table à repasser au magasin Gitem de Gençay pour un montant de 328.99€

- Enregistrement de la numérisation des registres d'état civil sur le logiciel de la Mairie
- Réception des registres des arrêtés et des délibérations qui ont été reliés

8. Divers**8.1. Marché hebdomadaire (planning et autres)**

PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :		
Date	Responsable 1	Responsable 2
<i>Vendredi 15 octobre</i>	Nadine Mémin Nicoullaud	
<i>Vendredi 22 octobre</i>	Éric Ingwiller	Nathalie François Dit Sorton
<i>Vendredi 29 octobre</i>	Sylvie Bazille	
<i>Vendredi 5 novembre</i>	Gilles Bosseboeuf	
<i>Vendredi 12 novembre</i>	Sylvie Bazille	Vincent Coiscaud
<i>Vendredi 19 novembre</i>	Jacky Didier	
<i>Vendredi 26 novembre</i>	Gilles Bosseboeuf	
<i>Vendredi 3 décembre</i>	Sylvie Bazille	

<i>Vendredi 10 décembre</i>	Hugo Roussel	
<i>Vendredi 17 décembre</i>	Nadine Mémin Nicoullaud	
<i>Vendredi 24 décembre</i>		
<i>Vendredi 31 décembre</i>		

8.2. Travaux éolien « le Cerisou » à Savigné (travaux entre Savigné et Champagné-Saint-Hilaire)

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le tracé du réseau à construire du poste source « le laitier » dans le cadre des travaux pour le site éolien du « Cerisou » pour rejoindre les deux points de livraisons sur la commune de Savigné (86400).

Une réunion d'enclenchement des travaux éolien du site du Cerisou s'est déroulée le jeudi 7 octobre 2021 à la mairie de Savigné. Les travaux concernant la commune de Champagné-Saint-Hilaire commenceront fin octobre 2021 pour se terminer début d'année 2022 en suivant le parcours suivant :

- Poste source du laitier
- la Rouère
- Rue du vieux four
- Départementale n°29 jusqu'à la Croix de Bois Vert
- Chemin herbu 400m après à droite chemin pour rattraper la départementale n°13
- Grand champs
- Bégaudré
- Pied Baugé
- Le Battu
- La Cueille avec passage dirigé sous le Clain

Une seconde étape, le piquetage des infrastructures sera fait par la suite, aucune date précise nous a été communiquée pour le moment, il s'agit d'identifier les fourreaux enfouis, les dessertes internes dans les immeubles (accord du syndicat ou du propriétaire au préalable) ou les infrastructures aériennes (poteaux orange ou électriques).

8.4. Milles Bulles : nouvelle plaquette

Le Centre Social d'Animation Mille Bulles continue d'agir auprès des habitants du territoire et développe ses actions aussi bien auprès des jeunes et des familles qu'auprès des adultes sans enfant. Cette année, ils ont décidé d'actualiser leur plaquette pour la saison 2021-2022 avec, comme nouveauté proposée cette année, des ateliers de loisirs amateurs destinés aux adultes.

8.5. Réunion publique

Le maire souhaite faire une réunion publique dans laquelle nous pourrions aborder les sujets suivants :

- aménagement de l'espace « Maison Garnault » (route d'Anché et route de Couhé)
- pupitre « Samuel Paty »,
- projet Âges & Vie avec l'urbanisation d'une partie de la zone des Tilleuls,
- marché hebdomadaire,
- projets CRTE,
- divers sujets.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal décident de faire la réunion publique le samedi 11 décembre à 10 h.

8.6. Ateliers numériques

Il a été convenu avec Marion Cavaliéri du CIFSP d'animer deux ateliers numériques de 4 à 6 personnes chacun au mois de janvier et février 2022. Les dates sont les suivantes : 7 – 14 – 21 – 28 janvier 2022 et 4 – 11 – 18 – 25 février 2022 de 14h30 à 16h30, le vendredi après-midi.

Nadine Mémin-Nicoulaud fera une fiche d'inscription.

8.7. Etude du CAUE du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire

L'étude réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire se poursuit jusqu'à début novembre 2021. Une présentation en sera faite une fois celle-ci terminée.

8.8. Bilan de la saison 2021 de la pêche

2021					2020			
DEPENSES					RECETTES			
Date	Poissons	Qté kg	Prix/Kg	Global	Type de carte	Nombre	Prix	Total
18/01/2021	Gardon	100	4,95 €	998,95 €	journalière	152	5 €	760 €
	Tanche	25	5,10 €		lâcher de poissons	6	10 €	60 €
	Brochet	25	10,70 €		ann/enfant	4	5 €	20 €
01/04/2021	Truite arc en ciel grosse	5	6,30 €	312,67 €	ann/adulte	15	40 €	600 €
	Truite arc en ciel portion	40	5,20 €		week-end carpiste	10	20 €	200 €
					annuelle carpiste	22	50 €	1 100 €
								0 €
				1 311,62 €				0 €
						209		2 740 €
				Rappel 2020			1 104,45 €	Recettes 2020 1 920 €
				CUMUL 2020 et 2021			2 416,07 €	4 660 €

9. Agenda

13 octobre: réunion Téléthon, Illuminations, Marché à 20 h ; le thème du téléthon est « La Lumière »
19 octobre 2021 à 11h : Rencontre avec Madame Bodineau du Crédit Agricole pour les projets Âges et Vie et Télémédecine à la mairie
20 octobre 2021 à 9h : Réunion pour le bulletin municipal 2022 à la mairie
22 octobre à 9 h : Commission Pêche à la mairie
22 octobre 2021 à 10h : Rencontre avec Valocim pour la gestion des antennes Free à la mairie
22 octobre 2021 à 14h30 : Réunion avec l'AT86, la DRAC, la BDV pour l'informatique de la bibliothèque à la mairie
? octobre 2021 : Réunion sur les déchetteries - points de collectes avec la CCCP
3 novembre 2021 à 11h : Rencontre avec P&T Technologies à la mairie

Ateliers numériques avec le CIFSP : 7 – 14 – 21 – 28 janvier 2022 et 4 – 11 – 18 – 25 février 2022 de 14h30 à 16h30, le vendredi après-midi, deux groupes de 4 à 6 personnes

10. Fêtes et événements

14 octobre 2021 à 18h : AG Murmures et Cultures à la petite salle des fêtes
20 octobre 2021 le matin : Course ELA à l'école
29 octobre 2021 : Assemblée Générale du comité des fêtes
11 novembre 2021 à 11h30 : Commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale
13 novembre 2021 : Assemblée Générale des Donneurs de Sang Bénévoles

11. Tour de table

M. PIN Olivier signale que des reprises de travaux de voirie seront faits sur Limes.

Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine informe qu'il y a une réunion de la commission Bâti à la CCCP à venir.

Mme BAZILLE Sylvie souhaite avoir les comptes rendu de commission.

M. BERGES Ludovic demande où en sont les enfouissements SRD, Olivier PIN fait le point sur toutes les tranches qui devraient se terminer en 2023.

Mme ALEXIS Marie demande s'il est possible que certains documents soient envoyés avant la réunion du conseil.

M. BONNIN Vincent signale que les fosses à Tampenoux s'affaissent suite au passage du bus scolaire.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 087/2021 : Recrutement en CDD

N° 088/2021 : Création de poste d'un agent technique

N° 089/2021 : Règlement intérieur des temps périscolaires

N° 090/2021 : Urbanisation de la zone des Tilleuls pour le projet Âges & Vie

N° 091/2021 : Tarifs communaux 2022 hors pêche, marché hebdomadaire et gîte

N° 092/2021 : Tarifs du marché hebdomadaire

N° 093/2021 : Subventions des associations 2021

N° 094/2021 : Subventions des associations 2021

N° 095/2021 : Budget : Décision modificative n°5

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Madame Nathalie Francois Dit Sorton
ROUSSEL	Hugo	Conseiller		
FABA	Sylvie	Conseillère	Excusée	Donne pouvoir à Madame Nadine Mémin-Nicoullaud
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
INGWILLER	Éric	Conseiller	Excusé	
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		